



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2020/391

Approbation d'une convention entre la Ville de Lyon et le Ministère de l'économie des finances et de la relance relative à l'achat de cartes culture de la Ville de Lyon au bénéfice des agents du Ministère

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

SEANCE DU 17 DÉCEMBRE 2020

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 21 DECEMBRE 2020

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 10 DECEMBRE 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 28 DECEMBRE 2020

DELIBERATION AFFICHEE LE : 31 DECEMBRE 2020

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme HENOCQUE Audrey

PRESENTS : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, M. BLANCHARD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme LEGER (pouvoir à Mme RUNEL), Mme BLANC (pouvoir à M. DUVERNOIS), Mme GEORGEL (pouvoir à Mme FRÉRY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2020/391 - APPROBATION D'UNE CONVENTION ENTRE LA VILLE DE LYON ET LE MINISTERE DE L'ECONOMIE DES FINANCES ET DE LA RELANCE RELATIVE A L'ACHAT DE CARTES CULTURE DE LA VILLE DE LYON AU BENEFICE DES AGENTS DU MINISTERE

(DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 2 décembre 2020 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le Ministère de l'économie, des finances et de la relance a souhaité faire bénéficier à ses agents à leur conjoint et aux retraités de ce Ministère et à leur conjoint, des services offerts par la carte culture de la Ville de Lyon. Il offre ainsi à 250 agents qui le souhaitent d'acheter la carte culture à tarif réduit, en prenant en charge 50 % du tarif, plein, ou jeunes selon les cas. Le reste est à régler par l'acheteur lui-même.

Chaque agent souhaitant réserver une carte culture de la Ville de Lyon devra effectuer sa réservation auprès de la délégation départementale de l'action sociale du Rhône du Ministère de l'économie, des finances et de la relance, puis se présenter à la billetterie des Musées Gadagne où il ne réglera que la moitié du tarif. Le complément du prix sera reversé à la Ville par le Ministère avant la clôture budgétaire de l'année en cours.

Cette demande émise par le Ministère de l'économie, des finances et de la relance est une nouvelle marque de l'intérêt que présente la carte culture pour les usagers de la culture à Lyon.

Afin de mettre en place ce dispositif, le Ministère de l'économie, des finances et de la relance doit contractualiser avec la Ville pour préciser les modalités d'achat des cartes dans un musée. Les deux parties contractualisent également sur la question du Règlement général européen pour la Protection des données (RGPD) afin de mettre en place le transfert des données à caractère personnel collectées lors de la réservation et l'achat de cartes culture de la Ville de Lyon par les agents du Ministère de l'économie, des finances et de la relance.

Vu lesdites conventions ;

Oui l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville
- Vie étudiante ;

DELIBERE

1- La convention entre la Ville de Lyon et le Ministère de l'économie, des finances et de la relance relative à l'achat de cartes culture de la Ville de Lyon et son annexe concernant la mise en œuvre du RGPD est approuvée.

2- M. le Maire est autorisé à signer lesdits documents.

3- Les recettes correspondantes seront imputées sur le budget des Musées Gadagne LC 94 335 - Programme COLLECTMH - Opération COLLECPERM - nature 7062.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET